

La cote d'alerte atteinte

MARMANDE Hier, la sirène d'alerte des crues a retenti. La décrue est annoncée pour ce matin

La sirène d'alerte des crues a retenti hier en fin de matinée, en centre-ville de Marmande. C'est la mairie qui l'a déclenchée à la demande de la préfecture en raison d'une montée des eaux de la Garonne à environ 6,50 mètres.

Selon le code en vigueur pour prévenir les habitants du niveau des eaux, elle a sonné une fois pendant une minute, ce qui signifie qu'elle a atteint une cote située entre 6 et 7 mètres. « Lorsqu'elle monte entre 7 et 8 mètres, explique Philippe Calmel, le directeur de cabinet du maire de Marmande, on fait sonner deux fois pendant une minute avec un intervalle de 30 secondes. De 8 à 9 mètres, elle sonne trois fois, de 9 à 10 mètres, 4 fois », et ainsi de suite.

Rien d'alarmant

La montée des eaux d'hier n'a rien de très alarmant d'autant qu'une

stabilisation, puis une décrue sont annoncées pour ce matin.

Il faut qu'elle dépasse les 8 mètres pour que la situation commence à devenir réellement sérieuse et handicapante pour les riverains des zones inondables. C'est ce qui était arrivé immédiatement après la tempête du 24 janvier. Pourtant, la sirène n'avait pas sonné. Et pour cause, rappelle Philippe Calmel, « nous n'avions plus d'électricité. »

Comme Marmande, de nombreuses communes avaient été dans l'impossibilité d'alerter de cette manière leur population. Pour éviter qu'une telle situation se reproduise à l'avenir, le préfet, actuellement en train d'élaborer le nouveau plan départemental de prévention des crues, envisage de doter les mairies concernées d'un groupe électrogène.

R.G.